



# Club Vosgien de la Vallée de Munster

Fondé le 01 janvier 1873. Affilié à la Fédération du Club Vosgien, reconnue d'utilité publique et agréée au titre de la protection de la nature



## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 21 Février 2026

Le samedi 21 février 2026, à BREITENBACH, les membres du Club Vosgien de la Vallée de Munster (CVVM) se sont réunis à la salle 'Belle Epoque' en assemblée générale ordinaire sur convocation écrite du président

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Daniel CHAPOT, Président du CVVM, assisté d'une secrétaire de séance, Madame Elisabeth ZIRGEL, en sa qualité de secrétaire du CVVM.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents en leur nom propre et qui demeure annexée au présent procès-verbal.

Ladite feuille de présence permet de constater que 91 membres du CVVM sur 547 sont présents. En conséquence le quorum est atteint, conformément à l'article 7.8 des statuts et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour fixé dans la convocation.

Le président confie la fonction d'animateur de séance à M. Paul-André SIMON, vice-président, qui accompagne le déroulement de l'assemblée.

### Ordre du jour

1. Allocution de bienvenue du président
2. Allocution du Maire de la Ville de Breitenbach
3. Adoption du procès-verbal de l'AG ordinaire du 22 février 2025  
*Pour consulter le compte-rendu scannez le QR Code ci-contre :*
4. Rapport moral du président
5. Rapport des activités
6. Rapport financier du trésorier pour l'exercice 2025
7. Rapport des vérificateurs aux comptes
8. Affectation du résultat de l'exercice
9. Décharge au trésorier et au comité directeur
10. Election des deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2026
11. Election / renouvellement comité directeur
12. Prévisions 2026
13. Extension du chalet
14. Fixation des cotisations 2027
15. Intervention des personnalités
16. Questions des membres
17. Remise de distinctions



Club Vosgien de la Vallée de Munster

Siège social : Maison des Services CCVM 9, rue Sébastopol - 68140-Munster

Crédit Mutuel Vallée de la Fecht : IBAN : FR76 1027 8032 8000 0126 8214 031 - BIC : CMCI FR2A

Association de droit local, inscrite au registre des associations du tribunal judiciaire de Colmar sous le n° A1929COL000004

SIREN N° 530 965 987 00031



## 1/ Allocution de bienvenue du Président

La séance est ouverte à 9 h 30 par le Président Monsieur Jean-Daniel CHAPOT qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants, remercie tous les membres, élus et invités pour leur présence et adresse des remerciements particuliers à Madame la maire Monique HANS, pour la mise à disposition gracieuse de la salle Belle Epoque et pour l'accueil réservé aux participants.

L'allocution est annexée au présent procès-verbal (annexe n° 1) et sera mis en ligne

Monsieur Paul-André SIMON, président de séance, prend la parole pour présenter quelques modalités pratiques,

Le vote des membres du comité directeur, initialement prévu à bulletin secret, est proposé à main levée. Cette proposition est acceptée par l'assemblée, étant donné qu'il n'y a que deux candidats pour les deux postes à pourvoir.

## 2/ Allocution de Madame Monique HANS – Maire de BREITENBACH

Lors de son allocution, Madame Monique HANS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et se réjouit d'accueillir l'assemblée dans la commune de Breitenbach, qui compte plusieurs membres actifs du club. Elle rappelle également, que la Commune est désormais dotée de sa première Fleur et a obtenu deux Libellules. Les travaux d'aménagement de la place de la mairie sont achevés, et une carte des différentes randonnées a été installée par le CVVM.

### 2.1/ Allocution de Monsieur Norbert SCHICKEL – Président de la communauté des communes de la Vallée de MUNSTER, Maire de ESCHBACH-au-VAL

Dans son allocution, Monsieur Norbert SCHICKEL souhaite la bienvenue aux membres présents et salue les élus réunis dans la salle.

Il rappelle que le CVVM tient une place majeure dans la vallée, contribuant activement à l'entretien des sentiers et à la mise en valeur de la région. Grâce à l'engagement des membres du CVVM, actifs sur le terrain comme en coulisse, ainsi qu'au soutien des élus, la vallée ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Il tient à remercier une fois de plus le club pour tous les travaux accomplis tout au long de l'année.

Monsieur Norbert SCHICKEL indique qu'à l'approche de la fin du mandat électif, un geste fort a été fait en faveur du CVVM, avec l'octroi d'une avance remboursable destinée aux travaux du chalet ERICHSON.

Il remercie le Conseil Communautaire pour son soutien unanime à ce projet et souhaite plein de succès au Club dans la réalisation de ces travaux.

## 3/ Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 février 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est consultable en ligne via le QR code présent sur la convocation ou sur le site internet [www.vallee-munster.eu/club-vosgien](http://www.vallee-munster.eu/club-vosgien) "espace membres"

Les documents peuvent être envoyés par voie postale sur demande comme indiqué dans la convocation.

- > **Le procès-verbal est adopté à l'unanimité**

## 4/ Rapport moral du président

Le Président, Jean-Daniel CHAPOT, revient sur l'année écoulée, les actions menées, les enjeux à venir et les perspectives de développement de l'association.

Le rapport complet est annexé au présent procès-verbal (annexe n° 2) et sera mis en ligne

- > **Le rapport moral est adopté à l'unanimité**

Monsieur le Député Hubert OTT prend la parole et remercie le président, les membres du comité ainsi que tous les membres présents pour le travail accompli, notamment l'entretien de plus de 470 kms de sentiers entretenus.

Il souligne l'importance du Club Vosgien, service public d'intérêt supérieur depuis plus de 150 ans, présent en Alsace et dans les régions voisines. Sa force réside dans sa fédération locale, qui rend chaque action

---

Club Vosgien de la Vallée de Munster

Siège social : Maison des Services CCVM 9, rue Sébastopol - 68140-Munster

Crédit Mutuel Vallée de la Fecht : IBAN : FR76 1027 8032 8000 0126 8214 031 - BIC : CMCI FR2A

Association de droit local, inscrite au registre des associations du tribunal judiciaire de Colmar sous le n° A1929COL000004

SIREN N° 530 965 987 00031



cohérente et pertinente sur le terrain, ses structures d'accueil, il rappelle également la nécessité de renouveler les membres et de renforcer les équipes pour assurer la pérennité de sa mission.

## 5/ Rapports des activités

### 5.1 Manifestations 2025 / Monsieur Jean-Daniel CHAPOT, Président

- 22 février ☛ Assemblée Générale Ordinaire CVVM à Munster
- 1er Mai ☛ Ouverture des sentiers
- 17 mai ☛ Participation à la journée des associations à Munster
- 24 mai ☛ Participation à la journée citoyenne à Munster (ainsi que dans d'autres communes avoisinantes,
- 8 juin ☛ Trail des Marcaires
- 2 août ☛ Nuit des Etoiles à Munster
- 2 et 3 août ☛ Fête montagnarde au Chalet Erichson
- 4 octobre ☛ Participation à l'organisation du Munster Trail (sécurisation des passages principaux)
- 12 octobre ☛ Marche rose lutte contre le cancer à la Maison du Fromage à Gunsbach
- 20 décembre ☛ Marche nocturne de Noël à Munster

### 5.2 Grands chantiers / Monsieur Gérard HEINRICH, vice-président, responsable des sentiers

Avant de présenter le rapport d'activité, Gérard HEINRICH prend la parole pour remercier l'assemblée de son soutien durant ses douze années de présidence. Il énumère ensuite les principaux grands chantiers.

- GR5 Sentier de la Wormsa, GR531 Spitzkopf, Cascades Pfahlrunz, Rothenbrunnen
- Sentier des Roches, Tanet, Seestaettlé, Lybruck
- Sentiers des Poètes, Emile Hertzog, Hohneck - Falimont – Frankenthal
- Sentier Albert Schweitzer
- Chalet Erichson : Extension, aménagement

#### 5.2.1 Entretien et balisage

Gérard HEINRICH remercie les 38 baliseurs pour leur engagement sur les 470 km de sentiers, ainsi que les communes pour leur appui matériel et logistique.

Répartis en quatre équipes, les bénévoles ont totalisé 4900 heures de travail, assuré 65 km de débroussaillage et de nettoyage, dégagé 169 obstacles (arbres, rochers...), réalisé la création, la pose et le nettoyage de 200 panneaux et rappels, et parcouru 10 416 km avec quatre véhicules.

### 5.3 Participation aux randonnées 2015 à 2025 / Monsieur Jacques BOULANGER - responsable de la randonnée, du tourisme et de la communication

- 2015 : 75 randonnées, 1173 participants
- 2020 : Covid 19
- 2024 : 228 randonnées, 3095 participants
- 2025 : 209 randonnées, 2581 participants (météo défavorable)

Jacques BOULANGER constate que la progression est régulière sur la période. L'année 2025 connaît une légère baisse, principalement liée à la météo avec 17 randonnées annulées et de nombreuses séances de marche nordique.

Il adresse ses remerciements aux animateurs de randonnée pédestre et de marche nordique, mentionne l'arrivée d'une nouvelle animatrice et lance un appel à candidature pour le recrutement d'un(e) animateur(trice) de marche nordique (séances du vendredi et du samedi).

#### 5.3.1 Randonnées programme 2026

Le programme reste ambitieux, avec 104 randonnées et des séances de marche nordique.

---

Club Vosgien de la Vallée de Munster

Siège social : Maison des Services CCVM 9, rue Sébastopol - 68140-Munster

Crédit Mutuel Vallée de la Fecht : IBAN : FR76 1027 8032 8000 0126 8214 031 - BIC : CMCI FR2A

Association de droit local, inscrite au registre des associations du tribunal judiciaire de Colmar sous le n° A1929COL000004

SIREN N° 530 965 987 00031



- Marche nordique tous les vendredis et samedis
- 5 sorties raquettes,
- Séjour ski ou raquettes à Morzine (21 janvier au 7 février),
- 22 « marches douces » côchées 1/5,
- 16ème ouverture des sentiers le 1er mai : 8 randonnées,
- Orientation : initiation le 30 mai – marche le 13 juin,
- Séjour en Bretagne du 27 juin au 4 juillet,
- Animation jeunesse été
- Nuit des étoiles le 1er août,
- Rando apéritive pour la fête montagnarde (2 août),
- Randonnée sportive en Italie du Nord (3 au 8 août),
- 4ème Marche Rose contre le cancer le 11 octobre,
- 27ème marche nocturne de Noël le 19 décembre.

Nos supports de communication : sur notre site internet [www.vallee-munster.eu/club-vosgien](http://www.vallee-munster.eu/club-vosgien) ou « club vosgien munster » sur Google, sur la page Facebook « club vosgien vallée de munster », par e-mail chaque vendredi pour les adhérents.

Jacques BOULANGER rappelle également la nécessité d'inciter de nouvelles personnes à rejoindre les activités du Club.

#### **5.4 Publications, bilan de l'année 2025 – Monsieur Stéphan GRIECH / Monsieur Jean-Paul MARTIN, archivistes**

Le bilan des publications est présenté par Jean-Paul MARTIN.

En 2025, 855 cartes Vallée de Munster ont été vendues (860 en 2024), ainsi que 147 guides « 20 randonnées » (178 en 2024) et 136 guides « 20 balades agréables » (140 en 2024),

Les ventes restent globalement stables par rapport à l'année précédente,

Le réseau de diffusion comprend 50 partenaires contribuant activement à la promotion et à la vente de la carte. Le stock restant pour 2026 s'élève à 754 cartes.

Il est également indiqué à l'assemblée que des affiches sont disponibles et distribuées gratuitement, et que la vente des cartes, guides et de l'édition limitée, réalisé par Monsieur Georges RATKOFF, aquarelliste, est effectué en fin de séance.

#### **5.5 Fréquentation chalet ERICHSON – Monsieur Paul-André SIMON, vice-président, responsable chalet**

Le chalet a été ouvert 113 jours en 225 (125 jours en 2024), accueillant 17 700 randonneurs (9 111 en 2024). Il a fermé ses portes fin août en raison des travaux,

##### **5.5.1 Faits marquants chalet**

- Ouverture du chalet de début mai à fin août,
- Accueil de 94 randonneurs en moyenne par jour,
- Une fête annuelle sur deux jours,
- 80 personnes différentes ont assuré la garde du chalet,
- La cuisine a été rénovée,
- Début des travaux d'extension du chalet :
- Des photos illustrant les travaux ont été présentées et commentées à l'assemblée,
- Travaux réalisés par les équipiers : terrasse (suppression des dalles, démontage des garde-corps) et sanitaires (mise à nu), travaux réalisés par les entreprises : terrassement, pose de la dalle en béton et construction de la structure en bois,

---

Club Vosgien de la Vallée de Munster

Siège social : Maison des Services CCVM 9, rue Sébastopol - 68140-Munster

Crédit Mutuel Vallée de la Fecht : IBAN : FR76 1027 8032 8000 0126 8214 031 - BIC : CMCI FR2A

Association de droit local, inscrite au registre des associations du tribunal judiciaire de Colmar sous le n° A1929COL000004

SIREN N° 530 965 987 00031



Sylviane WERNERT, délégué de l'environnement, est intervenue et a partagé quelques réflexions personnelles sur l'environnement et l'impact des constructions sur la nature.

> **Le rapport des activités est adopté à l'unanimité**

**6/ Rapport financier pour l'exercice 2025 - (annexé au présent procès-verbal, n° 3)**

Le Président-Trésorier Jean-Daniel CHAPOT, précise qu'en l'absence d'un candidat au poste de trésorier, il a continué à assumer cette fonction.

Il présente le rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le compte de résultat fait apparaître : un déficit de 12 037,78 € pour le secteur non lucratif (entretien des sentiers), un bénéfice de 14 598,89 € pour le secteur lucratif (chalet), soit un résultat positif de 1 561,11 €.

Il détaille ensuite la situation patrimoniale, l'état de la trésorerie ainsi que la proposition d'affectation du résultat de 14 598,89 €.

> **Le rapport financier est adopté à l'unanimité**

**7/ Rapport des vérificateurs aux comptes**

Il est rappelé que Monsieur Michel JUNG a démissionné de ses fonctions de vérificateur aux comptes. Monsieur Patrick BLONDEL le remplace.

En l'absence de Monsieur Gilbert WEHRLE, Monsieur Patrick BLONDEL, en accord avec lui, donne lecture du rapport de vérification des comptes de l'exercice écoulé.

Ils certifient la sincérité et la régularité des comptes et proposent à l'assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2025. Il souligne également la qualité du travail réalisé par le Trésorier.

**8/ Affectation du résultat de l'exercice**

Le président de séance, soumet au vote de l'Assemblée la résolution suivante : le résultat de l'exercice 2025 du secteur lucratif, soit 14 598,89 €, est affecté sur les fonds associatifs.

> **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**9/ Décharge au trésorier et au comité directeur**

Après avoir entendu la lecture du rapport financier et celui des vérificateurs aux comptes, l'assemblée donne quitus au Trésorier et au Comité Directeur pour leur gestion de l'exercice 2025.

> **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**10/ Election des deux vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2026**

Pour l'exercice 2026, Monsieur Gilbert NEYER et Monsieur Raymond JOHO se portent candidats en qualité de vérificateurs aux comptes.

> **Leur nomination est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée**

**11/ Election / renouvellement des membres du Comité directeur**

Il est rappelé que Monsieur Stéphan GRIECH, membre sortant du comité, ne renouvelle pas son mandat au comité, laissant un poste à pourvoir.

Madame Elisabeth ZIRGEL souhaite renouveler son mandat et Madame Denise SENGELE se porte candidate pour le poste vacant.

Conformément aux statuts, le vote devait normalement se faire à bulletin secret. L'assemblée décide cependant de voter à main levée étant donné qu'il y a deux candidats pour deux postes à pourvoir.

> **Les candidats sont élus à l'unanimité pour un mandat de 3 ans (2026 / 2028)**

**12/ Budget prévisionnel 2026 - (annexé au présent procès-verbal, n° 4)**

Le Président-Trésorier, présente le budget prévisionnel 2026, en s'appuyant sur le tableau projeté à l'écran.



Il précise que les dépenses sont particulièrement élevées, principalement en raison des travaux prévus pour le chalet. Ces investissements seront couverts au fur et à mesure par les subventions encaissées sur présentation des factures.

Dans l'ensemble le budget est établi sur les bases comparables à celles de l'exercice 2025. Outre l'entretien des sentiers, trois grands chantiers sont prévus : le sentier de la Wormsa, le sentier des Mulets, ainsi que la passerelle du Dagobert et celle du Frankenthal.

Il précise également que les amortissements liés au chalet, ainsi que ces investissements, pourraient impacter le résultat des exercices à venir.

---

## QUESTION / REPONSE

### a) Suggestion de contribution des communes

**Q :** Il a été suggéré que les communes de la vallée, en accord avec la communauté de communes, puissent s'entendre pour voter une participation d'environ 1 € par habitant afin de soutenir l'association et promouvoir l'intérêt général.

**R :** Le Président indique qu'il convient d'abord de consulter les commissions concernées, et que la suggestion d'une contribution des habitants peut être mise à l'étude.

Il souligne également que, pour l'entretien des 470 km de sentiers, le calcul de la subvention pourrait être envisagée proportionnellement au nombre de kilomètres attribués à chaque village.

---

L'approbation du budget prévisionnel 2026 est mis au vote

> **Cette résolution est adoptée à la majorité, avec 90 voix pour et 1 abstention.**

### 13/ Chalet Erichson – Monsieur Paul-André SIMON, vice-président, responsable chalet

Paul-André SIMON présente l'état d'avancement de l'extension du chalet ainsi que les travaux restant à réaliser, notamment les aménagements intérieurs et extérieurs (façade, sanitaires, bar, salle d'accueil, abords et accessibilité PMR) l'acquisition d'une nouvelle caisse enregistreuse et l'installation d'une fontaine. L'inauguration de l'extension est prévue le 19 juillet, à l'occasion des 95 ans du chalet.

A l'issue de cette présentation, une courte vidéo a été diffusée à l'assemblée.

### 14/ Fixation du montant de la cotisation 2027

Le montant des cotisations reste inchangé par rapport à 2026 soit : 27 € pour une cotisation individuelle et 39 € pour un couple.

> **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

### 15/ Intervention des personnalités

A terme de l'ordre du jour, le Président invite les personnalités présentes à prendre la parole.

Sont intervenus : Monsieur Daniel JAEGERT, président de l'Association Départementale 68 du Club Vosgien (ADCV), a également représenté Monsieur Robert JACQUOT, président Fédéral du Club Vosgien, Monsieur Patrick ROUX, délégué du District 5, président du Club Vosgien de Gérardmer, Monsieur Gérard THORR, inspecteur des sentiers du District 5,

Madame Monique MARTIN, conseillère d'Alsace, première adjointe au Maire de Munster, a présenté les excuses de son collègue et binôme Monsieur Lucien MULLER, et est intervenue pour représenter Monsieur Frédéric BIERRY, président de la CeA, en évoquant le soutien de la collectivité aux travaux du chalet.

Lecture a été donné du message de Madame Denise BUHL, vice-présidente de la Région Grand Est, vice-présidente de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, qui n'a pas pu être présente,

Monsieur Olivier CLAUDE, directeur du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges,

Monsieur Renaud PICOT de l'Office National des Forêts qui a représenté Monsieur Remy GRANDEMANGE, responsable de l'Unité Territoriale de Munster.

Madame Isabelle DELLA VEDOVA, architecte, maître d'œuvre, pour les travaux du chalet.

---

Club Vosgien de la Vallée de Munster

Siège social : Maison des Services CCVM 9, rue Sébastopol - 68140-Munster

Crédit Mutuel Vallée de la Fecht : IBAN : FR76 1027 8032 8000 0126 8214 031 - BIC : CMCI FR2A

Association de droit local, inscrite au registre des associations du tribunal judiciaire de Colmar sous le n° A1929COL000004

SIREN N° 530 965 987 00031



L'ensemble des personnalités intervenues a salué l'engagement du CVVM et le travail accompli par ses bénévoles.

## 16/ Questions des membres

### QUESTIONS / REPONSES

#### a) Fermeture des sentiers lors des battues de chasse

**Q :** Les chasseurs peuvent-ils fermer les sentiers de randonnée lors d'une battue ?

**R :** Oui, ils doivent obligatoirement signaler les sentiers concernés par des panneaux afin d'avertir les randonneurs qui doivent adapter leur itinéraire.

Il a été précisé que les battues sont annoncées tout au long de l'année par un arrêté et relayées par l'association dans son mail hebdomadaire.

#### b) Application et formation du Club Vosgien

**Q :** Concernant l'application d'aide à la randonnée et les formations proposées par le Club Vosgien, serait-il possible de la limiter à un produit local et d'y proposer la formation,

**R :** Une formation a été réalisée via une application existante, et la Fédération du Club Vosgien réfléchit actuellement à la mise en place d'une application interne.

## 17/ Remise des distinctions

Neuf membres ont été distingués pour leur engagement au sein de l'association.

Deux par un diplôme d'honneur : Madame Evelyne HILS, Monsieur Thierry HILS (absents)

Sept par un insigne d'or : Monsieur Jacques BUHLER, Madame Isabelle DELLA VEDOVA, Madame Patricia GRISORIO, Monsieur Antoine GRISORIO, Madame Sylvie HAFFNER (absente), Monsieur Patrick HAFFNER (absent), Madame Aldona KEMPF.

Les insignes ainsi que les diplômes destinés aux membres absents seront remis ultérieurement.

La proposition de nommer Monsieur Stephan GRIECH membre d'honneur, est approuvée par l'assemblée.

La séance est clôturée par le Président à 11 h 45, suivie du traditionnel verre de l'amitié offert par la commune de BREITENBACH et d'un repas convivial préparé et servi par Monsieur Mickaël SCHMITT et son équipe.

Annexes :

N° 1 - Allocution de bienvenue du Président

N° 2 - Rapport moral du Président

N° 3 - Rapport financier 2025

N° 4 - Budget prévisionnel 2026

Fait à Munster, le 18 avril 2026

Jean-Daniel CHAPOT  
Président du CVVM

Elisabeth ZIRGEL  
Secrétaire

Club Vosgien de la Vallée de Munster

Siège social : Maison des Services CCVM 9, rue Sébastopol - 68140-Munster

Crédit Mutuel Vallée de la Fecht : IBAN : FR76 1027 8032 8000 0126 8214 031 - BIC : CMCI FR2A

Association de droit local, inscrite au registre des associations du tribunal judiciaire de Colmar sous le n° A1929COL000004

SIREN N° 530 965 987 00031

